

AZAWAGH ASBL

Rapport du réviseur d'entreprises aux membres de l'association sans but lucratif "AZAWAGH "

Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2011

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Attestation sans réserve des états financiers

Nous avons examiné la situation patrimoniale de l'ASBL AZAWAGH au 31 décembre 2011 et l'état des recettes et des dépenses pour l'exercice clôturé à cette date (les états financiers).

Les états financiers dont le total du bilan s'élève à 2.622,42 EUR et dont l'excédent des dépenses sur les recettes s'élève à 7.131,51 EUR, ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration conformément aux règles d'évaluation propres à l'ASBL.

L'établissement des états financiers relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend notamment: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de l'ASBL en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. L'ASBL est caractérisée par une taille, une structure et une organisation restreinte, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'étendue du contrôle interne. Conformément aux normes générales de révision de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, nous avons adapté nos méthodes de contrôles en conséquence et concentré nos travaux sur la validation des soldes de fin d'exercice. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'ASBL les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les états financiers. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des états financiers dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

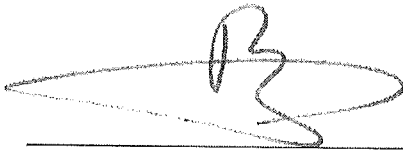
A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables en la circonstance et des règles d'évaluation mentionnées dans les états financiers, les états financiers clôturés au 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière ainsi que des recettes et des dépenses de l'ASBL conformément aux règles d'évaluation propres à l'ASBL.

Informations complémentaires

Nous attirons l'attention sur le fait que la comptabilité est tenue sur base des paiements effectivement reçus et effectués.

Diegem, le 13 août 2012

Le réviseur d'entreprises



DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par Pierre-Hugues Bonnefoy